



**AC ENVIRONNEMENT**  
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

AGENCE RHONE

235 Rue de L'Etang  
69760 LIMONEST  
Tel : 0472002719  
Fax :

COORDONNÉES DESTINATAIRE

SAS SMART HOME IMMOBILIER CONSEIL  
97 Quai Charles de Gaulle  
69006 LYON

## DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE



### RÉFÉRENCE

**Référence : 002H2010453-1**  
A communiquer pour toute correspondance  
Réalisé le : 06/02/2020  
Référence mandataire : H2003720

### DÉSIGNATION DU BIEN

Appartement type 4  
6 Rue d'Enghien  
69002 LYON

### PROPRIÉTAIRE

SAS SMART HOME IMMOBILIER  
CONSEIL  
97 Quai Charles de Gaulle  
69006 LYON

### Diagnostics



AC Environnement - 64 rue Clément Ader - CS 70064 - 42153 RIORGES - Fax : 0825800954  
SIRET : 441 355 914 00298 - N° de TVA Intracommunautaire : FR03441355914 - Code APE : 7120  
Assurée par HDI Global SE N°76208471-30015 (date de validité : du 01/01/2020 au 31/12/2020)

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE  
N° Vert 0 800 400 100  
[www.ac-environnement.com](http://www.ac-environnement.com)

## Note de synthèse



DPE

DPE VIERGE

Energie :  
GES :

## Diagnostic de performance énergétique

Pour les bâtiments à usage principal d'habitation : Consommations réelles (Méthode Facture)  
6.2 (vente)

### FICHE SIGNALÉTIQUE DU DPE

**Numero ADEME :** 206912000107H **Logiciel :** Atlante Xpert V2.0 validé ADEME le 24/04/2013  
**Type bâtiment :** Appartement **Technicien :** BERTHENET Jérôme  
**Valable jusqu'au:** 05/02/2030 **Date :** 06/02/2020 **Signature :**   
**Construction :** < 1948 **Surface habitable :** 90,05 m<sup>2</sup>  
**Numero de lot :** NC

**Réf mandataire :** H2003720

**Adresse :** 6 Rue d'Enghien 69002 LYON

**Désignation :** Appartement type 4

**PROPRIETAIRE** **PROPRIETAIRE DES INSTALLATIONS COMMUNES**

**Nom :** SAS SMART HOME IMMOBILIER CONSEIL **Nom :**

**Adresse :** 97 Quai Charles de Gaulle 69006 LYON **Adresse :**

### CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

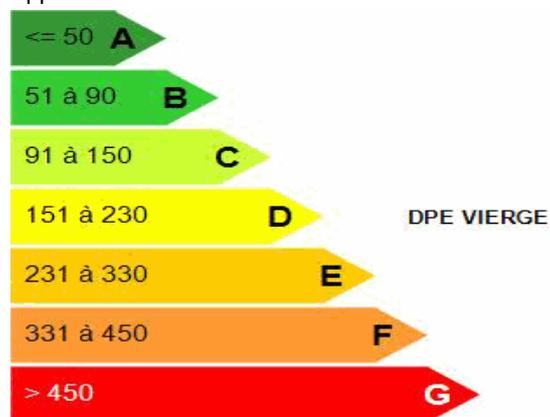
Obtenues au moyen des factures d'énergie des années 0, -1, -2. Prix des énergies indexé au 15/08/2015

	Moyenne annuelle des consommations Détail par énergie dans l'unité d'origine	Consommation en énergies finales Détail par énergie et par usage en kWh <sub>ep</sub>	Consommation en énergie primaire Détail par usage en kWh <sub>ep</sub>	Frais annuels d'énergie en € TTC
Chauffage				
Eau chaude sanitaire			0	0
Refroidissement				
Consommation d'énergie pour les usages recensés				+ Abonnement : 114,63

### INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

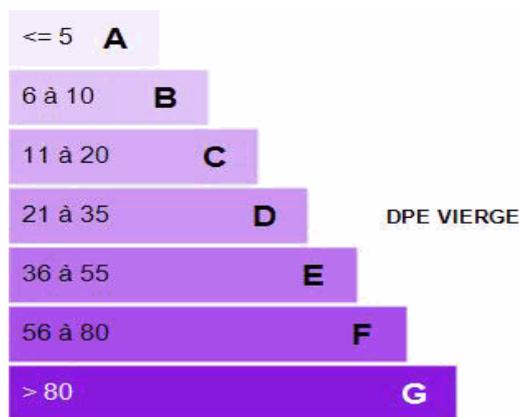
<p>Consommations énergétiques (en énergie primaire) Pour les usages recensés</p> <p><b>Consommation Réel : kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an</b></p>	<p>Emissions de gaz à effet de serre (GES) (en énergie primaire) Pour les usages recensés</p> <p><b>Estimation des émissions : kg<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an</b></p>
--	---

Appartement économe



Appartement énergivore

Faible émission de GES



Forte émission de GES

## DESCRIPTIF DU LOGEMENT ET DE SES EQUIPEMENTS

### Enveloppe

Mur n°1	Murs en pierre de taille et moellons (granit, gneiss, porphyres, pierres calcaires, grès, meulières, schistes, pierres volcaniques) avec remplissage tout venant - Non isolé
Plancher bas n°1	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage - Non isolé
Plancher haut n°1	- Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage - Non isolé - Type de combles : Perdus
2 Parois vitrées	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Bois - Epaisseur de la lame d'air : 18 mm
4 Parois vitrées	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Bois - Epaisseur de la lame d'air : 18 mm
Porte n°1	Porte opaque pleine bois

### Système

Ventilation	Ventilation mécanique auto réglable « après 1982 »
Installation n°1	Installation de chauffage sans solaire - Appartement avec chauffage individuel - Générateur n°1 - Electricité - Générateur à effet joule - Radiateur électrique à accumulation - Régulation sur générateur - année d'installation : 2020 - pas de veilleuse
ECS n°1	Sans ECS solaire - Electricité - Ballon électrique - 200 litres

## DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWhep/m<sup>2</sup>.an (Energie économisée grace au système ENR)

Types d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur
- Pour comparer différents logements entre eux
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

#### Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc) ne sont pas comptabilisées dans l'étiquette d'énergie et climat des bâtiments. La chaleur conventionnelle moyenne retenue est de 19° pour le local expertisé.

#### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquées par les compteurs ou les relevés.

### Energie finale ou énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

#### Variation des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention "prix de l'énergie en date du..." indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national.

#### Energies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergies renouvelables produites par les équipements installés à demeure et utilisés dans la partie privative du lot.

## CONSEILS POUR UNE BONNE UTILISATION DE L'ENERGIE

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

\* Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "horsgel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.

\* Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.

\* Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

\* Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.

\* Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### Eau chaude sanitaire

\* Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.

\* Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

\* Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

\* Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

\* Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une VMC:

\* Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

\* Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.

\* Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### Autres usages

#### Eclairage :

\* Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).

\* Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.

\* Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique / audiovisuel :

\* Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

\* Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

## RECOMMANDATIONS POUR L'AMELIORATION ENERGETIQUE DU BIEN ET DE SES EQUIPEMENTS

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.  
Examinez les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

### Mesure(s) d'amélioration

Installation d'une VMC avec entrées et sorties d'air hygroréglables.

Crédit d'impôt : cf loi de finance de l'année en cours

Envisager l'isolation des murs par l'intérieur

Crédit d'impôt : cf loi de finance de l'année en cours

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)

## COMMENTAIRES

### Commentaire n°1

Le diagnostic de performance énergétique est inconclusif (vierge) car il s'agit d'une construction d'avant 1948 (méthode sur factures obligatoire) et des travaux sur le mode de chauffage et l'eau chaude sanitaire viennent juste d'être réalisés. Il n'y a donc pas de consommations antérieures exploitables.

Le diagnostic de performance énergétique n'apporte aucune garantie sur le bon fonctionnement, performance et entretien des équipements (chaudière, chauffe-eau, ventilations...). Aussi, ce diagnostic se limite aux éléments visibles et accessibles et n'apporte aucune garantie de mise en œuvre (isolants, construction...).

## CERTIFICATION / ASSURANCE

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par QUALIT'COMPETENCES - 91 Rue Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris

Certification n° : C017-SE12-2016 Délivré le 09/01/2017

N° du contrat d'assurance : HDI Global SE N°76208471-30015 (date de validité : du 01/01/2020 au 31/12/2020)

## Reportage photographique du DDT

photo 1



photo 2



photo 0



ANNEXE: DOCUMENTS

Tour Opus 12 - Défilée 9  
77 Esplanade du Général de Gaulle  
92014 PARIS La Défense Cedex  
T : +33 (0) 1 44 05 56 00  
F : +33 (0) 1 44 05 56 99



**ATTTESTATION D'ASSURANCE  
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Opus 12 - La Défense 9 - 77 Esplanade du Général de Gaulle - 92014 PARIS LA DEFENSE CEDEX, agissant au nom et pour le compte de HDI GLOBAL SPECIALTY SE, Société européenne au capital de 121 800 000 EUR dont le siège est à Roderbruchstraße 26, 30655 Hannover - Allemagne - Registre de commerce de Hannover sous le numéro HRB 211224, Entrepris soumise au contrôle de Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), Graurheinstraße Str. 108, 53117 Bonn, opérant en France en vertu de la Libre Prestation de Services, attestons que la société suivante :

**VENTURA  
64 RUE CLÉMENT ADER  
42153 RIORGES - FRANCE**

est titulaire auprès de notre Compagnie d'une police d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE** n° 76208471-30015 couvrant également toutes ses filiales dont :

- SYNAPSIS
- AC ENVIRONNEMENT ;
- AC AGENCEMENT ;
- ALM ENVIRONNEMENT ;
- ATLANTE DEVELOPEMENT ;
- AC RESEAU.

Les activités garanties sont notamment les suivantes :

- Diagnostic technique amiante (DTA) ;
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante ;
- Contrôle visuel amiante, diagnostic amiante avant travaux/démolition ;
- Contrôle visuel amiante, diagnostic amiante après travaux ;
- Recherche d'amiante dans l'air ;
- Diagnostic amiante - hydrocarbone aromatique polycyclique ;
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le traitement des sujets liés à l'amiante ;
- Diagnostic termite(s) ;
- Diagnostic légionelle ;
- Etat passivité ;
- Diagnostic risque d'intoxication au plomb dans les peintures (CREP) ;
- Constat de risque d'exposition au plomb (DRIP) ;
- Recherche de plomb avant travaux/démolition ;
- Diagnostic plomb ébau technique de plomb après travaux ;
- Diagnostic de performance énergétique ;
- Déchets de chantier ;
- Carottage réseaux routier ;
- Diagnostic électrique - télétravail ;
- Information sur la présence d'un risque de minéraux ;
- Loi Carrez ;
- Etat des lieux ;
- Méliasse - Tanière(s) ;
- Loi Boutin ;
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité ;
- Etat de l'installation intérieure de gaz ;
- Règlementation thermique ;
- Etat des risques naturels miniers et technologiques (ERNMT) ;
- Certificat de déconce - Loi SRU ;
- Mesure du Radon dans les bâtiments ;
- Sécurité piscine ;
- Acte administratif à la constitution de dossiers pour l'obtention de prêt à taux zéro ;
- Relevé de côté et de plan de l'existant copropriété ;
- Diagnostic, élaboration de plans et croquis phase avant-projet sommaire (APS) ;

- Qualité de l'intérieur (ERP, milieu industriel, milieu non industriel) ;
- Expertise automobile ;
- Diagnostic de Technique Globale ;
- Diagnostic amiante ESHM sur les navires ;
- Prélèvements d'air et diagnostic en zone radioactive ;
- BIM (plan 3D) avec hébergement des données ;
- Pollution des sols ;
- Analyse de tous cas diagnostics soit en direct soit sous traitée ;
- Formation aux risques professionnels liés à l'amiante via une structure du groupe (ASE) ;
- Emission d'attestations CEE (Certificat d'Economie d'Energie).

Les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	MONTANT DES GARANTIES	
Tous Dommages Conforuds (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	7 500 000 EUR	par sinistre
Dont :		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre
• Faute inexcusable de l'employeur/Maladie professionnelle	2 500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Atteintes accidentelles à l'environnement (pour les sites non soumis à enregistrement ou à autorisation préfectorale)	500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Dommages aux Biens confis	30 000 EUR	par sinistre
RESPONSABILITE CIVILE APRES PRESTATIONS / RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	MONTANT DES GARANTIES	
Tous Dommages Conforuds (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance
Dont :		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance

La présente attestation valable pour la période d'assurance du 01/01/2020 au 31/12/2020, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Fait à Paris, le mercredi 16 décembre 2019 - OBIMM



HDI Global Specialty SE  
T +49 511 5604 2929  
F +49 511 5604 4909  
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by  
Bundesanstalt für  
Finanzdienstleistungsaufsicht  
Graurheinstraße Str. 108,  
53117 Bonn, Germany

Registered office: Roderbruchstrasse 26,  
30655 Hannover, Germany  
Commercial Register Hannover, Germany  
Company Number HRB 211224  
Supervisory Board Ulrich Walle/Chairman  
Executive Board Ralph Bauder/Chairman, Andreas  
Benschner, Thomas Göbel, Robert Taylor

HDI Global Specialty SE  
T +49 511 5604 2929  
F +49 511 5604 4909  
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by  
Bundesanstalt für  
Finanzdienstleistungsaufsicht  
Graurheinstraße Str. 108,  
53117 Bonn, Germany

Registered office: Roderbruchstrasse 26,  
30655 Hannover, Germany  
Commercial Register Hannover, Germany  
Company Number HRB 211224  
Supervisory Board Ulrich Walle/Chairman  
Executive Board Ralph Bauder/Chairman, Andreas  
Benschner, Thomas Göbel, Robert Taylor

Assurance 1/2

Assurance 2/2



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M. Denis MORA, gérant de la SAS AC ENVIRONNEMENT (siret 441 355 914 00298), déclare sur l'honneur être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L271-6 du Code de la construction et de l'habitation, que ma société dispose d'une organisation et de moyens appropriés et que l'ensemble des mes salariés présentent les garanties de compétence pour établir les documents prévus aux 1° à 4°, 6° et 7° du I de l'article L.271-4, à savoir :

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la santé publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-15 du Code de la santé publique ;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la construction et de l'habitation ;
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la construction et de l'habitation.

Je déclare que la SAS AC ENVIRONNEMENT est souscritrice d'une assurance responsabilité civile professionnelle n°76208471-30015 souscrit auprès de la compagnie d'assurance HDI permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions, selon les dispositions de l'article R271-2.

Je déclare n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir l'un des documents mentionnés ci-dessus.

En dehors de l'obligation des déclarations des textes cités ci-dessus, je déclare en outre ne pas verser de commission aux apporteurs de clients, mandataires, proscripteurs.

Je déclare tenir un registre des réclamations et des plaintes qui est à la disposition des organismes certificateurs sur simple demande.

Fait à Riorges le 02 Janvier 2020

Denis MORA



WI.CERT  
« CERTIFICATION DE COMPETENCES  
«Version 05»

Décerné à : Jérôme BERTHENEZ Sous le numéro : C017-SE12-2016

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 18/12/2019 Au 17/12/2024
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	Du 18/12/2019 Au 17/12/2024
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	X
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	X
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	X
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	X
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	X
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	X
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers outils de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 21 novembre 2009 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constatés de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011. Arrêté du 3 novembre 2010 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de mesure, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis. Arrêté du 30 octobre 2009 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011. Arrêté du 16 octobre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 02 décembre 2009 et du 13 décembre 2011. Arrêté du 8 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011. Arrêté du 3 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009, 2 décembre 2011 et 10 Août 2015.

Délivré à Thionville, le 18/12/2019  
Par WI.CERT  
Responsable de certification



AC ENVIRONNEMENT - SIÈGE SOCIAL  
64, rue Clément Ader - CS 70064 - 42153 RIORGES  
☎ 04 77 44 92 44 • 📠 04 81 17 01 15 • ✉ contact@ac-environnement.com  
www.ac-environnement.com

WI.CERT - 16, rue Villars - 57100 THIONVILLE  
Tél : 03 72 52 82 45 - mail : contact@qualitcompetences.com  
SARL au capital de 7000 Euros - RCS de Thionville - Code APE : 7400 - APE 7120B N°SIRET 82085891600010

Attestation sur l'honneur

QUALIT'COMPETENCES - WI.CERT - 16 Rue Villars -  
57100 THIONVILLE - C017-SE12-2016



ANNEXE: DOCUMENTS

**CERTIFICATION DE  
DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER**



Décerné à :

**Monsieur BERTHENE Jérôme** sous le numéro : **C017-SE12-2016**

DOMAINE (S) CONCERNE (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 09/01/2017 Au 08/01/2022
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	x
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 09/01/2017 Au 08/01/2022
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 09/01/2017 Au 08/01/2022
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 09/01/2017 Au 08/01/2022
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS	Du 09/01/2017 Au 08/01/2022
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 09/01/2017 Au 08/01/2022

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L271-4 et suivants, R271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application\*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certifiée. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou mesures pour réduire les diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 20 octobre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état des lieux dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2008 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 10 octobre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'évaluation de plus en moins de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2008 et du 10 décembre 2011 ; Arrêté du 8 août 2007 définissant les critères de certification des personnes physiques réalisant l'état de l'habitation relative au gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2008 et 10 décembre 2011 ; Arrêté du 10 août 2015 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'habitation relative à l'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2008 et 2 décembre 2011.

Délivré à Thionville, le 09/01/2017  
Pour QUALIT'COMPETENCES  
Larouz Souffian, Responsable Technique

  
Saint Honoré Audit et sa marque Qualit'Compétences est  
accrédité sous le numéro 4-0569 Portée disponible sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

  
QUALIT'COMPETENCES  
11 rue de la République - 75001 Paris  
Tél : 01 42 50 00 00 - Fax : 01 42 50 00 07 - mail : contact@qualitcompetences.com  
SARL au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville T1 789 973 543 - N° de gestion 2015 8 13- Code NAF : 8539A

QUALIT'COMPETENCES - 91 Rue Faubourg Saint Honoré  
- 75008 Paris - C017-SE12-2016